

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du Lundi 30/09/2019

PRESENTS :

Mr BENMOUSSA Mohamed Président (Juriste).

Mr HELLOU Mohamed V/ Président.

MM. MESSAADIA Lamia, HADJ- AMEUR Souad Secrétaires.

Membres: BOUDJELTIA AHMED Tahar-HADDACHE Djamel. M'KALDI Ali – KHEDIM Mohamed.

Absents excusés: HARAT Benyoucef - BELAIDI Lamara

ORDRE DU JOUR :

- **Courrier arrivés**
- **Installation de la commission**
- **Traitement des affaires.**

I. Discipline

Courrier arrivés :

- Lettre de Mr HELLOU Mohamed A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr BOUDJELTIA AHMED Tahar A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr HADDACHE Djamel A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr HARAT Benyoucef A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr BELAIDI Lamara A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr M'KALDI Ali A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.
- Lettre de Mr KHEDIMI Mohamed A/S de son intégration au sein de la CD- Acceptée.

Installation de la commission :

Le lundi **30 Septembre 2019** à **10h00**, Monsieur le Président de Commission de Discipline procéda à l'installation officielle de la Commission de Discipline qui se compose comme suit :

- BENMOUSSA Mohamed Président
- HELLOU Mohamed V/Président
- MESSAADIA Lamia secrétaire seniors
- HADJ- AMEUR Souad secrétaire jeunes

Les membres de la Commission de Discipline sont :

- HADDACHE Djamel Membre
- TAHAR BOUDJELTIA Ahmed Membre
- HARAT Benyoucef Membre
- BELAIDI Lamara Membre
- MKALDI Ali Membre
- KHEDIM Mohamed Membre

LES REUNIONS DE LA COMMISSION SE TIENDRONT TOUS LES LUNDIS À 09H00

Traitement des affaires :

I. Discipline

BILAN JOURNEE Du 30/09/2019

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	13	/	13
Avertissement	56	/	56
CD	04	/	04
Expulsions	00	/	00
Amendes	12.500	/	12.500
Terrains sanctionnes	/	/	/

Coupe d'Algérie Senior « 1^{er} Tour »

Affaire N°001 Match: CRZoubiria / ICEA « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

SAAD SAOUD Djamel **CRZo** Lic 1910099 Jeu dangereux
 MESTOUI Abdelhak **CRZo** Lic 1910364 Comportement anti sportif
 ARBAOUI Fayçal **ICEA** Lic 1910365 Jeu dangereux
 BOUAICHA Mohamed **ICEA** Lic 1940004 Jeu dangereux

Affaire N°002 Match: OCB / IRBAzi « Seniors » du 28/09/2019

Joueur exclu :

GUEMMAZ Billel **IRBAzi** Lic 1910241 Cumul de cartons: **01** match ferme

Joueurs avertis :

KECEB Youssef **IRBAzi** Lic 1910237 Comportement anti sportif
 CHAIR Ahmed **IRBAzi** Lic 1910239 Comportement anti sportif
 FEDJER Abderrahmane **OCB** Lic 1910444 Jeu dangereux
 SOUMATI Mokhtar **OCB** Lic 1910487 Comportement anti sportif

Affaire N°003 Match: USHE / NBBI « Seniors » du 28/09/2019

Joueur exclu :

BELHADJ Anis **USHE** Lic 1910494 Cumul de cartons: **01** match ferme

Joueurs avertis :

HAMMOUN Larbi **USHE** Lic 1910483 Jeu dangereux
 NOUI Mohamed **USHE** Lic 1910488 Jeu dangereux
 HAMOUMA Mohamed Billel **NBBI** Lic 1910424 Comportement anti sportif
 BOUCHOU Azzeddine **NBBI** Lic 1910402 Contestation de décision: **01** match ferme + **2.000 DA** (Art 101 RG).
 BENTCHIKI Sofiane **NBBI** Lic 1910403 Jeu dangereux

Affaire N°004 Match: CRBChellala / NRADjelfa « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

RAOUANE Mohamed **NRADj** Lic 1910005 Jeu dangereux
BOUSBA Mohamed **NRADj** Lic 1910027 Comportement anti sportif
LAKEHAL Mhamed **CRBChe** Lic 1910122 Jeu dangereux
BEHIH Belkacem **CRBChe** Lic 1910123 Jeu dangereux

Affaire N°005 Match: WBM / IRBSo « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

BENMOHAMED Ghezali **IRBSo** Lic 1910211 Anti Jeu
LARAB Newfel **IRBSo** Lic 1910223 Anti Jeu
ACHOUR Nouredine **WBM** Lic 1910079 Jeu dangereux
ZOUGARI Kheir eddine **WBM** Lic 1910083 Jeu dangereux
KALAFAT Said **WBM** Lic 1910077 Comportement anti sportif
SARDI Hamza **WBM** Lic 1910092 Anti Jeu

Affaire N°006 Match: CRBBT / MCBOEA « Seniors » du 28/09/2019

Joueur exclu :

BOUALLAG Abdenour **MCBOEA** Lic 1910427 Agression sur adversaire : **03** matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Joueurs avertis :

BOUDANI Abdelkader **MCBOEA** Lic 1910433 Anti Jeu
ARIBI Abdelhak **CRBBT** Lic 1910166 Contestation de décision : **01** match ferme+**2.000DA** (Art101 RG)

Affaire N°007 Match: HRBF / IRBAT « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

HARTI Abdelhak **HRBF** Lic 1910304 Comportement anti sportif
NIBOUCHE Mounsif **HRBF** Lic 1910311 Comportement anti sportif
BOUDIAF Ismail **HRBF** Lic 1910292 Jeu dangereux

Affaire N°008 Match: HBG / JSMB « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

RABAH Adlane **HBG** Lic 1910046 Comportement anti sportif
SIDI MOUSSA Ahmed **HBG** Lic 1910039 Comportement anti sportif
BENDRISS Mohamed Hichem **HBG** Lic 1910045 Anti Jeu
OURAK Mohamed **JSMB** Lic 1910492 Jeu dangereux
TOUMI Mohamed Ali **JSMB** Lic 1910472 Comportement anti sportif
SELMANI Walid **JSMB** Lic 1910449 Anti Jeu

Affaire N°009 Match: IRBOY / ADali Ibrahim « Seniors » du 28/09/2019

Joueur exclu :

KARKAR Tarek **ADali Ibrahim** Lic 1910016 Cumul de cartons : **01** match ferme.

Joueurs avertis :

ARMAD Oussama **ADali Ibrahim** Lic 1911018 Jeu dangereux
DJEDDOU Youcef **ADali Ibrahim** Lic 1910025 Comportement anti sportif
BRAHIMI Zineddine **ADali Ibrahim** Lic 1910312 Jeu dangereux

Affaire N°010 Match: IRBChiffa / IBMz « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

HABIRECHE Hamza **IBMz** Lic 1910231 Anti Jeu
BEZZOUA Abdenour **IBMz** Lic 1910228 Anti Jeu
HADJROUIT Rouchdi **IRBChi** Lic 1910329 Contestation de décision : **01** match ferme+**2.000DA** (Art101 RG)
FOULI Farouk **IRBChi** Lic 1910348 Anti Jeu

Affaire N°011 Match: ASNasar / MCOuled Yaich « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

CHETITA Sid Ali **MCOuled Yaich** Lic 1910062 Jeu dangereux
BAOUCH Ayoub **MCOuled Yaich** Lic 1910063 Anti Jeu
HARAZI Youcef **MCOuled Yaich** Lic 1910071 Anti Jeu
OUCHENE Mohamed **MCOuled Yaich** Lic 1910072 Comportement anti sportif
AMARTA Abderrahmane **ASNa** Lic 1910026 Anti Jeu
ALLALI Ibrahim **ASNa** Lic 1910029 Jeu dangereux
CHERAI Amine **ASNa** Lic 1910030 Comportement anti sportif

Affaire N°012 Match: CSChebli / USOMouzaia « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

ZIANI Nouredine **CSChebli** Lic 1910079 Jeu dangereux
ALI PACHA Nouredine **CSChebli** Lic 1910003 Jeu dangereux
HALLOU Hamza **CSChebli** Lic 1910080 Jeu dangereux
BENKHDEM Mohamed **USOM** Lic 1910045 Jeu dangereux
BENZINA Nour El Hak **USOM** Lic 1910035 Jeu dangereux

Affaire N°013 Match: AMédéa / WSMédéa « Seniors » du 28/09/2019

Joueurs avertis :

MEKHLouFI Sid Ahmed **AMédéa** Lic 27013 Anti Jeu
MESSAOUDI Zouhir **AMédéa** Lic 27014 Anti Jeu
DRIDJI Djamel **WSM** Lic 50018 Anti Jeu
BELAISSA Nadjim **WSM** Lic 50014 Comportement anti sportif
LATRI Amer **WSM** Lic 50009 Jeu dangereux
BELHADJ Mohamed Ramzi **WSM** Lic 50019 Comportement anti sportif
BENKESSIRAT Nazim **WSM** Lic 50025 Contestation de décision: **01** match ferme + **2.000 DA**
(Art 101 RG).

Amende de 500 DA au club WSM pour conduite incorrecte (Art 130 RG)

La séance fut levée à 12h00

Le Président
Mr. BENMOUSSA Mohamed

les secrétaires
MM. MESSAADIA / HADJ AMEUR

NOTE

Nous informons les clubs que les audiences se font sur présentation des licences des intéressés.

NOTE

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

Article 100 : Avertissement

Les infractions simples sont des comportements anti-sportifs ou fautes d'anti-jeu les moins graves commises par le joueur au cours d'une rencontre. Elles sont sanctionnées par un avertissement adressé par l'arbitre de la rencontre au joueur fautif, et ce, comme mise en garde. Cet avertissement est comptabilisé par la commission de discipline.

Les infractions simples ou fautes d'anti-jeu les moins graves sont :

- a) Comportement antisportif, par exemple : jeu dur, jeu dangereux ou le fait de tenir un adversaire par le maillot ou une partie du corps...;
- a) Acte ou parole de désapprobation à l'encontre des officiels de match (critique de décisions, réclamation);
- c) Violation répétée des lois du jeu;
- d) Le fait de retarder la reprise du jeu;
- e) Non-respect de la distance requise lors de l'exécution d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc ou d'une rentrée de touche;
- f) Pénétration ou retour sur le terrain de jeu sans autorisation préalable de l'arbitre;
- g) Abandon du terrain de jeu sans autorisation préalable de l'arbitre;
- h) Simulation;
- i) Retrait du maillot pour manifester sa joie après un but marqué.

Article 101 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour la division nationale amateur ;
- Cinq mille dinars (5.000 DA) dinars pour la division inter-régions ;
- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;
- Mille dinars (1.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

Vingt mille (20.000DA) dinars pour la division nationale amateur.

- Dix mille (10.000 DA) dinars pour la division inter-régions;
- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;
- Mille cinq cent dinars (1.500 DA) dinars pour les divisions honneur et pré honneur.

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné. L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article ci-dessous. **100**

Article 102 : Cumul d'avertissements

Au cours des rencontres Sous réserves des dispositions prévues par l'article 75 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4ème) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 103 : Cumul d'avertissements

au cours d'une rencontre Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme.

Article 104 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1. | L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé, si au cours d'une rencontre, il reçoit un autre avertissement pour contestation de décision, le joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2. | Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

Article 105 : Joueur expulsé Un joueur est expulsé

Lorsqu'il commet l'une des infractions suivantes prévues par la loi 12 des lois du jeu :

- a) Faute grave, par exemple usage de la force ou jeu brutal ;
- b) Adopter un comportement violent
- c) Cracher sur un adversaire ou sur toute autre personne;
- d) Empêcher l'équipe adverse de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main (cela ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation);
- e) Anéantir une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but adverse en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation ;
- f) Propos blessants, injurieux ou grossiers ;
- g) Second avertissement au cours du même match.

Article 106 : Expulsion

1 Tout joueur expulsé directement avant, pendant ou après la rencontre écope d'une suspension en plus de la suspension automatique, celle-ci est incluse dans les sanctions définies par le présent règlement. Sauf dispositions contraires, la sanction infligée au joueur doit être purgée d'une façon ininterrompue dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a été expulsé.

2 L'expulsion est l'ordre donné au cours d'une rencontre par l'arbitre à une personne de quitter l'aire de jeu et ses abords immédiats, y compris le banc de touche.

3 /Pour le joueur, l'expulsion prend la forme d'un carton rouge qui est qualifié de "direct". Si l'expulsion résulte du cumul de deux cartons jaunes il est qualifié "d'indirect".

4 L'officiel expulsé peut donner des consignes à son remplaçant se trouvant sur le banc de touche; il doit veiller à ne pas perturber les autres spectateurs et le bon déroulement de la rencontre.

5/ L'expulsion, même prononcée au cours d'un match interrompu et/ou annulé, entraîne une suspension automatique pour le match suivant. La durée de cette suspension peut être prolongée par la commission de discipline.

6 /Tout joueur expulsé est automatiquement suspendu pour le match suivant. Une fois le match automatique purgé, et si aucune décision de sanction n'a été notifiée au club dans les huit (08) jours qui suivent la rencontre, le joueur concerné est autorisé à prendre part aux compétitions suivantes. Dès que la décision est notifiée par Fax/Bulletin/email ou tout autre moyen écrit jugé nécessaire, ce joueur devra purger le reste de la sanction infligée par la commission compétente. En tout état de cause, le joueur ne doit pas purger plus que sa sanction. Néanmoins le joueur expulsé pour agression, tentative d'agression ou crachats envers un officiel de match, demeure suspendu jusqu'à l'examen de son cas par la commission de discipline.

Article 107 : Joueur de catégorie jeune expulsé

Tout jeune joueur expulsé est automatiquement suspendu pour le match suivant dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a été expulsé. Une fois le match automatique purgé le jeune joueur expulsé peut prendre part à une rencontre d'une autre catégorie de son club conformément aux dispositions prévues par l'article 74 (09 et 10) du présent règlement. Le joueur expulsé pour agression, tentative d'agression ou crachats envers un officiel de match, demeure suspendu jusqu'à l'examen de son cas par la commission de discipline.

Article 108 : Cumul d'expulsion au cours d'une saison

Tout joueur expulsé directement trois (03) fois au cours d'une même saison est automatiquement suspendu pour un (01) mois ferme en sus de la sanction normale (3^{ième} expulsion) et vingt mille (20.000DA) dinars d'amende.